



Le tribunal de Dschang a condamné le Professeur Jean Gatsi, éminent juriste et professeur de droit, pour diffamation suite à une plainte déposée par le Professeur Joseph Keutcheu. Cette condamnation a surpris de nombreux observateurs ; L'avocat au barreau du Cameroun, Maître Désiré Sikati, a commenté cette affaire.

Un professeur de droit qui ne respecte pas la loi

Maître Sikati ne cache pas sa consternation face au comportement du Professeur Gatsi. Selon lui, un professeur de droit se doit de connaître la législation en vigueur, y compris sur les communications électroniques. Il déplore que le Professeur Gatsi ait utilisé les réseaux sociaux pour insulter et diffamer d'autres personnes, sans mesurer les conséquences de ses actes.

Le mandat d'incarcération et les frais de justice

Outre la condamnation pour diffamation, le tribunal a également prononcé un mandat d'incarcération à l'encontre du Professeur Gatsi. Ce mandat est lié au paiement des frais de justice, d'un montant de 2 528 965 FCFA, fixés par le tribunal.